



**Syndicat Indépendant UNSA Kyndryl France**

## **BULLETIN D'ADHESION**

Je, soussigné (e), Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Situation professionnelle :  Actif  
 Dispensé d'activité  
 Retraité

Catégorie professionnelle :  1<sup>er</sup> collège (ouvrier)  
 2<sup>ème</sup> collège (ETAM)  
 3<sup>ème</sup> collège (cadre)

Lieu de travail Kyndryl : \_\_\_\_\_

Nom du Parrain ou Marraine UNSA qui t'a fait adhérer à l'UNSA \_\_\_\_\_

Déclare adhérer au syndicat indépendant UNSA Kyndryl France et avoir pris connaissance des statuts de celui-ci.

J'ai également pris connaissance des conditions du contrat de protection juridique dont mon adhésion me fait bénéficier, j'accepte que le syndicat UNSA Kyndryl communique mon nom, mes coordonnées ainsi que la date de mon adhésion à l'assureur afin de pouvoir bénéficier de ces garanties.

A : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :



## Syndicat Indépendant UNSA Kyndryl France

### TAUX DE COTISATION – 2025

Les Cotisations sont fixées pour l’année 2024 en trois catégories :

**1<sup>er</sup> Collège (ouvrier) : Cotisation annuelle 35 € (\*)**

**2<sup>ème</sup> Collège (ETAM) : Cotisation annuelle 55 € (\*)**

**3<sup>ème</sup> collège (cadre) : Cotisation annuelle 100 € (\*)**

Pour les Retraités : 50 % du montant de son collège lorsqu'il était en activité (\*)

Le paiement se fait par virement uniquement.

Merci de nous contacter à l’adresse [unsakyndryl.fr@gmail.com](mailto:unsakyndryl.fr@gmail.com) pour recevoir notre IBAN.

Lors de votre virement merci de préciser dans le libellé « **Cotisation 2025 + votre Nom** »

Les bulletins d’adhésion doivent être envoyés par mail à [unsakyndryl.fr@gmail.com](mailto:unsakyndryl.fr@gmail.com)

Syndicat Indépendant UNSA Kyndryl France

M. Philibert Max

Téléphone : 06 87 86 47 93

Mail : [unsakyndryl.fr@gmail.com](mailto:unsakyndryl.fr@gmail.com)

<http://www.unsakyndryl.com>

(\*) Un crédit d’impôt de 66% du montant de la cotisation est accordé par les services fiscaux. Vous recevrez un reçu fiscal à cet effet en début d’année.